

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2023 Procès-verbal

PROCES-VERBAL

Approuvé à la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023, à l'unanimité des présents, soit par 21 voix POUR, 1 absence Mme Sandrine LACROIX - procuration Mme Amélie GRIEU

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 mars 2023, se réunit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD. Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents: M. Jean-Michel DALLARD, Maire,

Mme Odette PONS, Mr Pierre CONDOJANOPOULOS, Mr Jean-Louis EYCHENNE, Mme Stéphanie MINETTI, Adjoints

Mme Sandrine CORATO, Mme Amélie GRIEU, Mme Laurence COUTENCEAU, Mme Sandrine LACROIX, Mme Corinne DELHOM, Mr Pierre DELMAS, Mr Patrick RASSINEUX, Mr Vivien BENTAJOU, Mr Laurent CERON, Mr Daniel PIN, Mr Marc DELSOUC, Mme Marie Claude FEUILLERAT conseillers municipaux.

Mme Arlette ROUMY a donné procuration à Mme Amélie GRIEU

Mme Alexandra COSTES a donné procuration à Mr Pierre DELMAS

Mme Lucie HIPPOLYTE a donné procuration à Mme Laurence COUTENCEAU

Mr Christophe LAVERGNE a donné procuration à Mme Sandrine LACROIX

Mr Jacques FADEUILHE a donné procuration à Mr Pierre CONDOJANOPOULOS

Mr Daniel DEJEAN a donné procuration à Mme Odette PONS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30. Secrétaire de séance : Mme PONS Odette

Intervention de Monsieur le MAIRE:

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débuter la séance par l'intervention de Monsieur Alexandre JORDAN, Président du Comité des Fêtes. Son intervention porte sur la présentation des différentes

manifestations au cours de l'année 2023.

Proposition d'un nouveau logo pour la Mairie : présentation par Mr Loïc BEL :

Mr BEL présente plusieurs pistes graphiques avec des silhouettes patrimoniales.

Le document sera sur la GED. La commission communication assurera la suite pour les propositions aux Longagiens.

Les pistes 3 et 4 semblent retenir l'intérêt de plusieurs élus.

I - Approbation du compte-rendu du 07 février 2023

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 07 février 2023.

Vote: pour à l'unanimité, par 23 voix pour.

II - Délibération 1 : Vote du Compte de Gestion 2022 :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031056	NON DU POSTE COMPTABLE	ETABLISSEMENT : LONGAGES -			
	Résultats budgétaires de l'exercice				
21390 - LONGAGES -			Exercice 202		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS		
RECETTES		***************************************			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 458 135,18	3 277 908,19	4 736 043,37		
Pitres de recette émis (b)	1 196 345,51	3 295 017,51	4 401 364,02		
Réductions de Sitres (c)		52 292,03	52 292,03		
Recettes cettes (d = b - c)	1 106 346,51	3 242 725,48	4 349 071,9		
REPENSES					
Autorisations budgetaires totales (e)	1 458 135,18	3 277 908,19	4 736 043,37		
landets émis (f)	874 280,52	3 074 425,69	3 948 706,21		
inculations de mandats (g)		3 863,74	3 863,74		
Depenses metter (h o f - g)	974 280,52	3 070 561,95	3 944 862,47		
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent	232 065,99	172 163,53	404 229,52		
(h - d) Déficit					

Mr DELSOUC exprime son refus de vote du compte de gestion car il a demandé sans réponse la lecture du grand livre de compte.

Vote POUR 20 voix, CONTRE 2 voix Mme Marie-Claude FEUILLERAT et Mr Daniel PIN, 1 abstention Mr Marc DELSOUC

III - Délibération 2 : Vote du Compte Administratif 2022 :

VOTE DIL COMPTE ADMINISTRATIF 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu: 1 458 135,18

Réalisé : 874 280,52
Reste à réaliser : 126 528,04

Recettes Prévu: 1 458 135.18

Réalisé: 1 169 065,49

Reste à réaliser : 134 570,40

Fonctionnement

Dépenses Prévu: 3 277 908,19

Réslisé : 3 070 561,95

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 3 277 908,19

Réalisé : 3 437 311,91 Reste à réaliser : 32 034,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 294 784,97
Fonctionnement : 366 749,96
Résultat global : 661 534,93

Mr le Maire quitte la salle et Mr CONDOJANOPOULOS propose le vote du Compte Administratif 2022.

Vote POUR 19 voix, CONTRE 2 voix Mme Marie-Claude FEUILLERAT et Mr Daniel PIN, 1 abstention Mr Marc DELSOUC

IV - Délibération 3 : Affectation du résultat :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de 172 163,53

- un excédent reporté de : 194 586,43

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 366 749,96

- un excédent d'investissement de : 294 784,97

- un excédent des restes à réaliser de : 8042,36

Soit un excédent de financement de : 302 827,33

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT 366 749,96

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 366 749,96

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 294 784,97

Vote POUR 20 voix, 3 abstentions Mme Marie-Claude FEUILLERAT, Mr Marc DELSOUC, Mr Daniel PIN

V - Délibération 4 : Mise en non-valeur :

Mr DEJEAN expose que sur proposition de Mme la Trésorière par courriel explicatif du 07/02/2023, nous devons mettre en admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2013 un montant de 324 euros.

Vote pour à l'unanimité par 23 voix POUR.

VI - Délibération 5 : Convention Opération revitalisation des territoires - ORT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune de Carbonne, ville-centre de la Communauté de Communes du Volvestre (CCV) et pôle d'équilibre du SCoT du Pays Sud Toulousain, a été retenue dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » le 11 décembre 2020.

Ce dispositif de l'Etat vise à accompagner la revitalisation des centres-bourgs et la transition écologiques des territoires ruraux et péri-urbains. Il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants et leurs intercommunalités, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilités.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette convention ORT et autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents.

Revitaliser le centre bourg nous aidera à avoir des subventions en travaillant sur les axes et projet, les extensions, les zones blanches....

Vote pour à l'unanimité par 23 voix pour.

VII - Délibération 6 : Reversement du portage des repas vers le CCAS :

Monsieur le Maire expose que dans la mesure où le portage des repas aux aînés est effectué par un agent du CCAS, il convient que les recettes de celui-ci reviennent au CCAS et ce à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vote pour à l'unanimité, par 22 voix pour et 1 abstention Mr Marc DELSOUC.

VIII - Délibération 7 : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du document d'information Communal sur les risques Majeurs (DICRIM) :

Monsieur CONDOJANOPOULOS soumet pour approbation au Conseil Municipal les divers documents d'information relatifs au PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et les documents relatifs au DICRIM. Ces documents sont composés du diagnostic communal, des fiches actions et moyens de personnes. Ces documents visent la gestion des risques majeurs (inondations, météorologiques, sismiques, sécheresse, terroristes, Radon...), recensent les actions et les mesures engagées par la municipalité et les pouvoirs publics.

Vote pour à l'unanimité, par 23 voix pour.

IX - Délibération 8 : Appel à candidature pour l'exploitation temporaire d'un espace de restauration au lac de Sabatouse :

Mme MINETTI explique que l'année dernière l'appel à candidature avait été fait sur une année, comme cela a été concluant, on propose cette année un appel sur trois saisons.

La superficie a été revue et étendue ainsi que la provision de charge.

Les nuisances sonores sont encadrées (2H du matin)

Vote pour à l'unanimité, par 23 voix pour.

X - Délibération 9 : Demande subvention exceptionnelle GAPE :

Le GAPE a demandé une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour l'aider à financer CARNAVAL. Le GAPE est une association de parents d'élèves qui s'investi beaucoup pour animer le village. Mr le Maire propose une subvention exceptionnelle de 750 €.

Vote pour à l'unanimité, par 23 voix pour.

XI - Délibération 10 : SDEHG : effacement réseaux électriques, rénovation éclairage public et TELECOM chemin de Capens

Nous sommes en négociation pour faire participer les autres municipalités et la CCV au financement du chemin de Capens ; La réunion aura lieu le 27 mars.

Vote pour à l'unanimité, par 23 voix pour.

Questions diverses:

Projet convention de mise en commun des Polices Municipales entre Longages et Lavernose-Lacasse Mr le Maire explique qu'il serait intéressant de développer par la mutualisation, 4 actions principales, les rondes de nuit, le contrôle vitesse et alcoolémie, encadrement des activités festives, actions spécifiques. Le même nombre d'agents sera dans chaque commune (2 partout). Les agents de chaque commune restent sur leur commune.

Mr le Maire informe que plusieurs Longagiens ont demandé que la Mairie participe par un appel de fond de soutien pour les personnes en grève.

La balayeuse va commencer les passages sur la commune le mardi 28 mars.

La convention va nous être envoyée. Les services techniques feront un découpage par quartier pour un passage hebdomadaire.

Mr le Maire lève la séance à 22 H 27

Le Maire:

scean

J.M. DALLARD.

La Secrétaire de séance :

O. Po